

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 avril 2010**

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} avril 2010

Présents : MM Jean-François HOUETTE, Philippe CRESPIEN, Patrice LARCHEVÊQUE, Bernard JEANNE, Benoît DEBOUT, Pascal MORPAIN, James HOWES, Mme Maryline BUZIN.

Absents et Excusés : MM Eric VAGANAY (pouvoir à Jean-François Houette), Damien BERTHE de POMMERY (pouvoir à Patrice LARCHEVEQUE), Chrystel BEGOUX (pouvoir à Philippe CRESPIEN)

Secrétaire de séance : Mme Chrystel BEGOUX

□□□□

Début de la séance à 20h35.

1. Approbation du compte de gestion du percepteur.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion communal 2010 du percepteur. Il Fait apparaître un excédent de fonctionnement de 190 095,09 € et un déficit d'investissement de 71 589,70 €. Ces résultats sont conformes au compte administratif de la commune.

2. Affectation du résultat 2009 au Budget Primitif communal 2010

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé, le 08 avril mars 2010, le compte administratif 2009 de la commune, qui présente un **excédent de fonctionnement cumulé** à fin 2009 d'un montant de **190 095,09 €**. Constatant que le dit compte administratif fait apparaître **un déficit cumulé de la section d'investissement**, entraînant un excédent de financement s'élevant à **71 589,70 €**, considérant les besoins pour l'exercice 2010, décide, sur proposition du maire, d'affecter au Budget Primitif 2010 le résultat 109 095, 09 comme suit :

- Report en section de fonctionnement : 2135,00 €
(ligne 002 en Recettes)
- Affectation au compte 1068 Investissement BP 2010 : 187 960,00 €
(ligne 001 en Recettes)

3. Vote des subventions aux associations en 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix pour, (présents et représentés) d'accorder des subventions aux associations, Soit un total de 19722 €.

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT	Versement
Association des Jeunes de Mont l'Évêque	1400,00 €	Dés présentation des résultats
APEM	8500,00€	Tous les trimestres
ASDAPA	160,00€	En avril
Comité des fêtes de Mont l'Évêque	5000,00€	En Mai
Coopérative scolaire	2000,00€	En deux versements sur présentation des projets
Délégué Départementale Education Nationale	60,00€	En Mai
Association groupement achat des collèges	392,00€	En avril
ADAPEI	100,00€	En avril
Le Fil d'Ariane	50,00€	En avril
Oise SPA	100,00€	En avril
Mission Locale et PAIO	600,00€	En avril
Pêche	130,00€	En avril
Tennis Club de Rully	520,00€	En avril
UNC Senlis	160,00€	En avril
Vie Libre	50,00€	En avril
C.T.V.M	500,00 €	En avril

4. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2010

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter les taux de contributions directes de 2010 :

◇	Taxes d'habitations	10,33 %
◇	Taxes foncières sur les propriétés bâties	18,75 %
◇	Taxes foncières sur les propriétés non bâties	30,75 %
◇	Taxes professionnelles	8,88 %

5. Budget primitif 2010 de la commune

Monsieur le Maire présente le budget de la commune. Celui-ci s'équilibre de la façon suivante : pour la section de fonctionnement en dépenses à 318 904 € et en recettes à 318 904 € et pour la section d'investissement en dépenses à 750 757 € et en recettes à 750 757 €. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, le budget primitif de la commune 2010 par 11 voix pour (présents et représentés).

6. Affectation du résultat de l'exercice 2009 du service des eaux .

Le conseil d'administration, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M49, après avoir approuvé, le 12 mars 2009, le compte administratif 2009 du service des eaux, qui présente un excédent d'exploitation cumulé à fin 2009 d'un montant de 84 956,28 €, constatant que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution cumulé positif de la section d'investissement s'élevant à 10 684,29€, considérant les besoins pour l'exercice 2010, décide, sur proposition du Maire d'affecter au Budget Primitif 2010 84 956,28 € en recette de la section d'exploitation.

7. Approbation du compte de gestion 2009 du Services des Eaux du percepteur.

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du Services des Eaux, du percepteur. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 84 956,28 € et un Excédent en investissement de 10 684,29 €. Ces résultats sont conformes au compte administratif de la commune. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte de gestion à l'unanimité des présents.

8. Augmentation du tarif de l'eau.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le tarif du m3 d'eau pour l'année 2010 de 10 % par rapport à l'année 2009. Le tarif sera donc à 1,33 € le m3 pour la facturation de l'eau en 2010.

9. Vote du Budget primitif 2010 du service des eaux.

Monsieur le Maire présente le budget du service des eaux de la commune. Celui-ci s'équilibre en section d'exploitation, dépenses et recette à 111 956 € et en section d'investissement dépenses et recettes à 69 940 €. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, le budget primitif du service des eaux de la commune 2010 par 11 voix pour (présents et représentés).

10. Renforcement du réseau souterrain.

9. Renforcement BT/HTA Souterrain POSTE EVECHE Chemin du Grand Marais, Impasse Coquelet, Rue de Meaux.

- Vu le Code de l'urbanisme et les éventuelles autorisations d'urbanisme délivrées par la commune,
- Vu la nécessité de procéder au renforcement des réseaux correspondant à la fiche proposition travaux établie par EDF en date du 15/06/2004,
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C. établi au 10 octobre 2013 s'élevant à la somme de **268 014,35** euros (valable 3 mois) pour le renforcement,
- Vu le montant prévisionnel de la participation de la commune de **226 495,02** euros (hors subvention) ou **111 858,15** euros (avec subvention) pour le renforcement,

- Vu la nécessité de procéder à l'enfouissement simultané des travaux d'éclairage public
- Considérant l'intérêt d'avoir un seul maître d'ouvrage sur le chantier
- Vu les statuts du SE 60 en date du 30 avril 2009

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Accepte** la proposition du Syndicat d'Electricité de l'Oise de desserte et de renforcement **POSTE EVECHE Chemin du Grand Marais, Impasse Coquelet, Rue de Meaux** en technique **Souterrain**
- **Prend Acte** que le Syndicat d'Électricité de l'Oise demandera les subventions nécessaires et réalisera les travaux
- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
- **Inscrit** au Budget communal les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint, éventuellement diminuées d'une subvention
- **Autorise** le maire à signer une convention de mandat avec le président du SE 60.

9. Questions diverses

- **Ecole**
- **Journée inauguration du lavoir**

L'ordre du jour étant épuisé, l'ordre du jour est levé à 23h35.